

Agence de l'eau ADOUR-GARONNE









DECLARATION ART 75 LOI ENE — AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Rapport

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BeGES 2016)

Août 2017

1

Rapport réglementaire

La suite de ce chapitre présente le rapport que l'agence de l'eau doit livrer à la Préfecture.

A) Description de la personne morale

Raison sociale : Agence de l'eau Adour-Garonne

Code NAF:

Code SIREN:

Code SIRET: 18310006400033

Adresse: Siège Social, 90 rue du Férétra, 31 078 TOULOUSE CEDEX 4

Nombre de salariés : 267

Description sommaire de l'activité : Administration, technique

Schéma des périmètres organisationnels retenus

Le périmètre organisationnel concerne l'ensemble des émissions du siège de l'agence à Toulouse et des 5 sites d'implantation des délégations (Bordeaux, Pau, Rodez, Brive et Toulouse).

La collecte des données a été réalisée par l'agence de l'eau, afin de répondre à l'obligation de l'article 75 de la Loi ENE.

<u>Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources):</u> scopes 1, 2; postes: 1; 2; 4; 6, à savoir énergie (consommation d'électricité et de gaz des bâtiments, carburant des véhicules) et fuites des gaz de climatisation. Les émissions indirectes (en scope 3, facultatif) ne sont pas incluses.

B) Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting: 2016

Année de référence : 2010

Explication : mise à jour du bilan GES réglementaire avec mise à jour des facteurs d'émission.

C) Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO₂

Cette catégorie d'émissions comprend :

- Les consommations d'énergie des sources fixes exploitées
- Les fuites de fluides frigorigènes

Ces émissions pour l'année 2016 s'élèvent à 284 teqCO₂ (cf. tableau ci-dessous)

D) Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO₂

Cette catégorie d'émissions comprend les consommations d'électricité des sources fixes exploitées.

Ces émissions pour l'année 2016 s'élèvent à 55 teqCO₂ (cf. tableau ci-dessous).

			Valeurs calculées							
	Age	nce de l'eau Adour Garonne			E	missions	de GES			Emissions évitées de GES
Catégories d'émissions	Numéros	Pastes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	NZO (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
	1	Emíssions directes des sources fixes de combustion					117		6	0
Emissionsdirectes de GES	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique					139		7	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie								
	4	Emissions directes fugitives					28		0	0
	5 Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)									
		Sous total	0	0	0	0	283	0	12	0
Emissions	6	Emíssions indirectes liées à la consommation d'électricité					53		5	0
indirectes associées à l'énergie	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid								
		Sous total	0	0	0	0	53	o	5	0
		TOTAL	0	0	0	O	335	0	17	0

Le Bilan GES 2016 règlementaire s'élève à 335 t CO₂-e.

E) Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Sont prises en compte l'incertitude sur la donnée d'activité et l'incertitude sur le facteur d'émission (le tableau ci-dessous apporte les précisions de ces incertitudes par postes) :

BILAN GES PAR POSTES et INCERTITUDES	Emissions en tonnes eqCO ₂	Incertitude en tonnes eqCO 2 et %		
Energies ruite de gaz	169	11	7%	
de clim	28	0	0%	
Déplacements	139	21	15%	
BILAN	335	32	10%	

F) Facteurs d'émission

Les facteurs d'émission sont ceux de la base carbone actualisés au 15 avril 2014. Les outils développés en interne sont dotés de base des facteurs d'émission mise à jour conformément à la réglementation.

Le bilan GES 2010 a été réactualisé avec les nouveaux facteurs d'émission à des fins de comparaison des deux BeGES.

G) A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence

Mise à jour de la base carbone. Le bilan de l'année de référence s'élevait à 367 t CO_2 -e avant l'actualisation de la base carbone. Le bilan de l'année de référence s'élève à présent à 381 t CO_2 -e.

H) Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES on le bilan d'émissions de GES

http://www.eau-adour-garonne.fr/

Par ailleurs, la personne notifie au Préfet de région les coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES :

Responsable de suivi : NICOLLE Patrick,

Fonction: Adjoint Administratif, AEAG Toulouse

Tél: 05 61 36 37 07

E-Mail: patrick.nicolle@eau-adour-garonne.fr

I) Optionnel:

Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivants. Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale :

- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ? : OUI
- si oui, avec quelle méthode ? Méthode Bilan Carbone (ADEME), adaptée par *MT Partenaires Ingénierie*. Facteurs d'émission de la Base Carbone publiée par l'ADEME.
- ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ? : par un bureau d'études.

2

Commentaires sur le Bilan GES

L'Agence de l'eau a réalisé son premier bilan carbone en 2011.

Préambule : il convient de distinguer les deux notions suivantes :

- le BeGES règlementaire, bilan des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2), réalisé tous les 3 ans, principalement sur les postes de l'énergie et des déplacements avec les véhicules du parc.
- le BeGES complet (scopes 1, 2 et 3), sur le même périmètre que la démarche Bilan Carbone initiée par l'ADEME : réalisé sur tous les postes : énergies, fuites de gaz de climatisation, déplacements, achats, immobilisations, déchets, etc.

En 2011 l'agence de l'eau a réalisé un BeGES complet et s'est concentrée ensuite sur un BeGES scopes 1 et 2 en 2014 et 2017. Le BeGES 2017 concerne les postes de l'énergie (électricité, chauffage), des gaz frigorigènes, de la production d'ENR et des déplacements avec le parc automobile de l'Agence.

1. Poste de l'énergie

Ce poste concerne les consommations d'électricité et de gaz du siège et des délégations.

Les consommations entre les deux bilans (2010 et 2016) sont mentionnées dans le tableau cidessous.

Consommation en kWh	Siège AEAG	Délégation de Bordeaux	Délégation de Pau	Délégation de Rodez	Délégation de Brive	Délégation de Toulouse	Total
Gaz 2010, en kWh	615 003			22 749			637 752
Gaz 2016, en kWh	422 620			57 039			479 659
Électricité 2010, en kWh	426 489	47 508	60 391	22 520	55 975	35 925	648 808
Électricité 2016, en kWh	404 568	42 931	49 480	15 942	51 708	31 822	596 451

A des fins de comparaison, les résultats ont été repris en intégrant le facteur de correction avec le climat local¹.

Deux cas ont été pris en compte :

- Bâtiments chauffés aux gaz (siège et délégation de Rodez), prise en compte directe du facteur de correction avec le climat local
- Bâtiments chauffés à l'électricité (tous les autres bâtiments) : prise en compte du facteur de correction sur 70% de l'énergie électrique consommée pour la part du chauffage.

Pour information, le tableau ayant servi à faire les calculs pour appliquer les coefficients de correction climatique pour chaque zone d'implantation des délégations :

Coefficient de correction climatique	Toulouse	Rodez	Brive	Pau	Bordeaux
DJU 2010 ²	2 272	3 189	2 668	2 287	2 241
DJU 2016 ³	1 820	2 790	2 297	1 908	1 849
DJU 30 ⁴	2 207	2 207	2 278	2 248	2 187
Rapport DJU 2010/DJU 30	1,03	1,44	1,17	1,02	1,02
Rapport DJU 2016/DJU 30	0,82	1,26	1,01	0,85	0,85

DJU⁵ = degré jour unifié

Consommations d'énergie des bâtiments (après correction climatique) en kWh	Siège AEAG	Délégation de Bordeaux	Délégation de Pau	Délégation de Rodez	Délégation de Brive	Délégation de Toulouse	Total	Différence	
Gaz 2010, corrigé climatique	633 116			32 871			665 987		
Gaz 2016, corrigé climatique	348 513			72 106			420 619	-245 368	-36,84%
Électricité 2010, corrigé climatique*	426 489	48 329	61 128	22 520	62 690	36 666	657 822		
Électricité 2016, corrigé climatique*	333 627	36 296	41 996	20 153	52 139	26 242	510 453	-147 369	-22,40%

^{*}Pour les bâtiments chauffés à l'électricité

¹ Comme la consommation énergétique d'un bâtiment dépend des conditions climatiques, et que ces conditions climatiques varient pour une même localité avec les années, les données de consommations doivent être corrigées avec le climat local. Cette correction est nécessaire afin de comparer les consommations d'un bâtiment au fur et à mesure des années.

² Source <u>www.infoclimat.fr</u>

³ Source <u>www.infoclimat.fr</u>

⁴ Source ADEME

⁵ Les DJU permettent de réaliser des estimations de consommations d'énergie thermique en proportion de la rigueur de l'hiver ou de la chaleur de l'été. Ils se divisent en degré-jour de chauffe et degré-jour de réfrigération.

Conclusion : entre 2010 et 2016, les consommations de gaz et d'électricité ont diminué respectivement de 36,8% et 22,4%.

2. Poste des déplacements avec le parc automobile de l'agence de l'eau

Entre 2010 et 2016 l'effectif des agents est passé de 258 à 270 agents (+4,7%) :

	Siège AEAG	Délégation de Bordeaux	Délégation de Pau	Délégation de Rodez	Délégation de Brive	Délégation de Toulouse	Total	
Effectif								
2010	186	20	13	10	13	16	258	
2016	181	25	16	16	12	20	270	
Différence	-5	5	3	6	-1	4	12	
Consommat	Consommation de carburant, en L							
2010	39 586	4 257	2 767	2 128	2 767	3 406	54910	
2016	11 657	6 970	6 057	5 601	5 601	8 628	44514	
Différence	-27 929	2 713	3 290	3 473	2 834	5 222	-10396	

Les consommations ont baissé de 70,6% sur le siège et légèrement augmenté sur les autres sites. Sur le total, les consommations ont baissé de 18,9% entre 2010 et 2016.

En ce qui concerne les émissions de CO₂:

-	Distances parcourues et émissions de GES		2016	Différence
Taille du parc		45	43	-2
Km parcourus		866957	859595	-7362
Kg eqCO ₂ émis		166185	138527	-27658
Taux de CO ₂ moyen du parc donnée constructeur	en gCO₂ par km parcouru	132	96	-36
Taux de CO2 constaté[1] (calcul bilan		192	161	-31

CEC)			
GES)			
· ·			
	1		

Le nombre de kilomètre parcourus et la consommation de carburant fossile ont baissé, tout comme les émissions de GES.

En conclusion, la taille du parc automobile a été réduite de 4,5% (2 véhicules en moins). Selon les données constructeurs la moyenne des émissions de CO_2 au km parcouru a baissé de 27,3% ce qui correspond à 16,1% dans le constaté (conditions réelles) entre 2010 et 2016.

Notes
 •••••
•••••

Agence de l'eau Adour-Garonne

www.eau-adour-garonne.fr

© MT Partenaires Ingénierie 2017

www.mt-partenaires.fr